

ARRETE DE COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECRUTEMENT EN**Bachelor universitaire de technologie (BUT)
mention Science et génie des matériaux - Troisième année**

VU le code de l'éducation, notamment son article L 612-6 ;

VU le règlement relatif aux modalités d'admission en BUT pour l'année universitaire 2023-2024, validée par délibération du conseil d'administration sur proposition de la CFVU, du 8 décembre 2022 ;

Le Président de l'Université de Rennes

ARRÊTE :**Article 1er :**

Pour l'année universitaire 2023-2024, la commission de recrutement est composée de la manière suivante :

Président :

Nom	Prénom	Qualité
GALASSO	Stéphane	PRAG, IUT de Saint-Brieuc

Membres :

Nom	Prénom	Qualité
LE GENDRE	Laurent	MCF, IUT de Saint-Brieuc
MICHELUTTI	Pierre	PRAG, IUT de Saint-Brieuc
PUGET	Mathieu	PRAG, IUT de Saint-Brieuc
SIMON	Quentin	MCF, IUT de Saint-Brieuc

Article 2 :

En cas de modification de la composition de la commission de recrutement, un nouvel arrêté devra être pris pour désigner de nouveau(x) membre(s).

Fait à Rennes, le 19/01/2023
P/Le Président et par délégation
Le Vice-Président de la CFVU - Erwan HALLOT

